

LETTRE OUVERTE
aux candidats aux élections des cantons sinistrés

Vivre installés au Val d'Argens

VIVA

« se regrouper pour agir et avancer »

B.P. 45 83372 Saint-Aygulf Cedex

www.viva2010.org

Association loi 1901 pour le soutien des sinistrés des inondations de la nuit du 15 au 16 juin 2010

Madame, Monsieur,

Quels seront les nouveaux Conseillers généraux? VIVA, dans nos cantons sinistrés regroupe toutes les sensibilités et n'attend de chaque candidat qu'un engagement identique : unir toutes les énergies, sans esprit partisan, pour **donner un avenir à la Basse Vallée de l'Argens**.

Au huitième mois d'une épreuve dont ils ne voient pas la fin, les inondés de juin vivent dans **la crainte de deux événements dévastateurs**:

1. Le retour d'une semblable inondation avant même qu'il ait été remédié aux dysfonctionnements de l'alerte, enseigné la culture du risque et généralisé des mesures concertées de prévention et de protection intercommunales.

2. La survenue prochaine d'une catastrophe économique locale si les activités horticole et maraîchère demeurent sinistrées et si la saison touristique devait être à nouveau compromise : dépôts de bilans et licenciements massifs menacent.

L'Inspection interministérielle ayant pointé que "*le manque de relation entre les communes a interdit toute information de l'amont vers l'aval*" et qu'un "*Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations*", construit en commun, est indispensable, VIVA vous demande si, lorsque vous serez élu(e), vous soutiendrez ses **propositions pour une cohérence opérationnelle** :

1. Au niveau local et territorial :

-La création, dans chaque commune du bassin versant, d'un **Comité Communal des Inondations (CCI)** sur le modèle des Comités Communaux des Feux de Forêts (CCFF) qui, depuis une quinzaine d'années dans le Var, ont fait preuve de leur efficacité. Le Conseil Général est alors appelé à contribuer fortement à la coordination et au financement de ces activités.

-La création d'un **Syndicat Mixte d'aménagement du bassin de l'Argens** qui fédère les opérateurs, la gouvernance technique et financière des travaux à conduire sur l'ensemble des cours d'eau relevant ainsi du Conseil Général.

2. Au niveau du Parlement :

-La création d'une **Mission commune d'information parlementaire** sur les causes et les conséquences de la catastrophe, afin que la Représentation Nationale constate que les préconisations administratives sont adaptées aux situations socio-économiques réelles et vérifie que leur mise en œuvre est ordonnée et financée. A défaut, la Mission indiquerait les voies de financement et pourrait en appeler à la solidarité nationale.

3. Pour l'habitat et les implantations en zone inondable :

- La **prescription de PPRI raisonnés** - au moins provisoires et indicatifs - et des **révisions des PLU** par procédure urgente simplifiée, tenant compte des situations existantes, à respecter et sécuriser, autant que des servitudes d'utilité publique nécessaires. Des projets innovants d'aménagement de l'habitat urbain et rural appropriés au risque d'inondations sont à concevoir (constructions sur pilotis, plateformes de confinements, etc.)..

4. Pour les exploitations agricoles :

- La réunion rapide d'une **Commission Mixte sur le Projet agricole de territoire du ScoT Var-Estérel** - Etat, Collectivités, partenaires représentatifs, acteurs économiques (horticulteurs, arboriculteurs et maraîchers) - afin d'orienter économiquement l'avenir du Monde agricole sinistré dans la Basse Vallée de l'Argens.

5. Pour l'industrie touristique :

- **Une Commission Mixte sur les campings et les commerces associés** - sur le même modèle - doit prendre toutes les mesures d'accompagnement d'une reprise indispensable d'activité forte et sécurisée.

VIVA compte sur votre soutien à ces propositions et sur vos suggestions. Votre réponse sera diffusée par son site internet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Le 5 février 2011

Pour le Bureau, le Président